



## Société des Régates à Voile d'Annecy

LACOUPE DIX VERRES - Grade 5B

11 Novembre 2018

### Annexes aux instructions de course

#### 1. REGLES

##### 1.1 La régates est régie par

- les règles telles que définies dans les règles de course à la voile **2017/2020**
- les règles de classe et les règles de jauge concernées,
- l'avis de course,
- les instructions de course (IC)
- les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers
- l'heure légale du coucher du soleil : **18 heures 53 min** - Heure légale du lever du soleil : **07 heures 50 min.**

##### 1.2 Identification

- Voiles : le respect de l'article 14 des règles IRC conformément aux RCV 77-annexe G.

##### 1.3 Publicité

- Autorisée si conforme aux règles 20.2 et 20.3 du règlement World Sailing(WS)

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

- Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information sous le balcon du club.

#### 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard à 11 h 00

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons au niveau du balcon du club.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 Minutes** après son affalée.(Ceci modifie les Signaux de course)
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés quand le pavillon Y est envoyé, conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme de l'Avis de Course.
- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **cinq minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

- R1 R2 L Quillards :** pavillon **SURPRISE**
- A B C :** pavillon **MICRO**

#### 8. LES PARCOURS

- 8.1 Parcours **côtier** : au plus tard au signal d'avertissement, le bateau comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement **rouge ou jaune**. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.  
Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser et à contourner à TRIBORD. Ceci modifie *Signaux de course*. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser et à contourner à BABORD. Ceci modifie *Signaux de course*.  
Parcours **construit** type **banane 1 tour** (D - 1 - 2 - Arrivée) **ou 2 tours** (D - 1 - 2 - 1 - 2 - Arrivée)
- 8.2 **Signaux de parcours :**  
**Sans flamme** au bateau Comité : parcours **côtier**  
**Flamme n°1** au bateau Comité : parcours **banane 1 tour**  
**Flamme n°2** au bateau Comité : parcours **banane 2 tours**

#### 9. MARQUES

##### 9.1 Marques de parcours :

- Côtier** : **Bouées jaunes fixes** (0 - 3 - 8 - 5) et **bouées tétraédriques jaune gonflables** pour la **2**, et la **9** (la 2 vers l'Impérial, la 9 vers le centre du lac entre Menthon et Sevrier). Le parcours sera affiché au bateau Comité.

- Marques de départ :** **Côtier** : Marque jaune tétraédrique  
**Bananes** : bouée jaune tétraédrique

- Marques d'arrivée :** **Côtier** : Marque jaune tétraédrique ou bouée fixe du lac  
**Bananes** : bouée bleue à l'arrière du bateau Comité



#### Marques de changement de parcours :

*Parcours bananes uniquement* : Bouée de premier changement de parcours : **bouée rouge**

#### 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Définition : **Merci de respecter les autres usagers du Lac, de vous éloigner du pavillon alpha et de ne pas pénétrer dans la zone plongeur réservée de la Puya.**

#### 11. LE DEPART

##### 11.1 Alignement de la ligne de départ :

Côtier : Entre le mat du bateau Comité arborant le pavillon orange et la marque de départ (jaune tétraédrique ou bouée fixe du lac)

Bananes : Entre le mat du bateau Comité arborant le pavillon orange et la marque de départ (jaune tétraédrique)

##### 11.2 Bateaux en attente : **Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.**(dp)

##### 11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : **4 minutes**

#### 13. L'ARRIVEE

Alignement de la ligne d'arrivée :

Côtier : entre un mât arborant un pavillon orange et la Marque jaune tétraédrique ou bouée fixe du lac.

Bananes : entre le mât du bateau Comité arborant le pavillon orange et la bouée bleue sous le vent du bateau Comité (voir schémas ci dessous)

**Réduction de parcours possible à n'importe quelle marque.**

#### 14. SYSTEME DE PENALITE

##### 14.1 Classes concernées : A - B - C - R1 - R2 - L - QUILLARD DE SPORT : **la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.**

#### 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

##### 15.1 Temps limite pour finir après le premier : après l'arrivée du premier de chaque série :

Côtier : 30 minutes / Banane : 20 minutes

#### 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

##### 16.1 Emplacement du secrétariat du jury : **salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage** de la SRVA

##### 16.2 Pour chaque classe, **le temps limite de réclamation est de 40 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour selon lequel est le plus tardif.

##### 16.3 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée au plus tard 30 minutes après que la partie requérante ait été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

#### 17. CLASSEMENT

##### 17.1 Nombre de courses pour validation de la compétition : 1

##### 17.2 Courses retirées : Quand **4** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

##### 17.3 Le calcul du temps compensé pour les classes A - B - C - R1 - R2 - L - QUILLARD DE SPORT sera :

Banane et côtier : **temps sur temps** avec application du coefficient CVL

#### 18. REGLES DE SECURITE

##### 18.1 Matériel de sécurité obligatoire

##### 18.3 Canal VHF : **72**

#### 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

#### 27. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 28. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

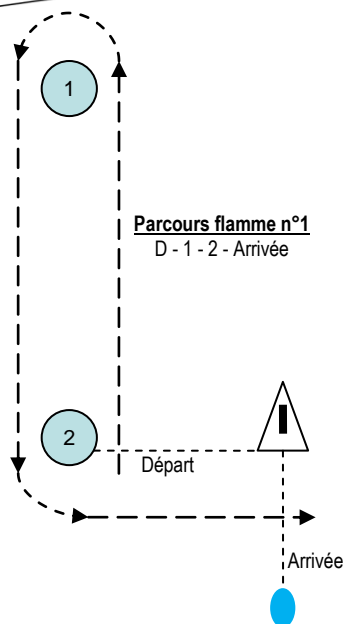
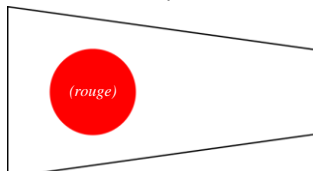
#### ARBITRES

Président du Comité de Course : -

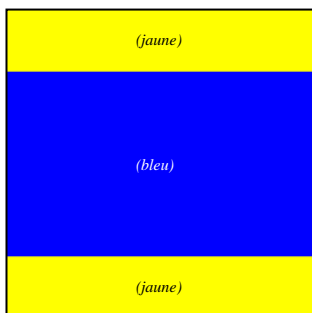


PARCOURS :

Flamme numérique 1 :



Pavillon D :



Flamme numérique 2 :

